

« Je cours contre le cancer » - Dimanche 1er octobre 2023

Règlement course à pied

Article 1 : Organisation : L'association Entraide Cancer Saint-Nazaire avec le soutien de l'EAC (Estuaire Athletic Club) organisent une course à pied à allure libre de 3,5 ; 5 ou 10 kms.

Article 2 : Programme : Les départs et arrivées pour la course à pied s'effectueront depuis l'esplanade du bois Joalland à Saint-Nazaire

10h30 : départ des 3,5 kms en allure libre et non chronométrée / **10h40** : départ des 10 kms en allure libre et non chronométrée / **10h45** : départ des 5 kms en allure libre et non chronométrée

Les participants du 3,5, 5km et 10 kms à allure libre se verront attribuer un dossard (obligatoire pour prendre le départ) mais aucun classement ne sera produit.

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de **8h30** ou la veille (samedi 30 septembre) au magasin Décathlon de l'Immaculée à Saint-Nazaire de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Article 3 : Tarifs et modalités d'inscription : **12 €** pour la course des 3,5 ; 5 kms ou 10kms (**6 € pour les moins de 16 ans**)

- 1) à partir du site internet KLIKEGO
- 2) lors des permanences de l'association (à partir du 5 septembre) : mardi de 10h à 12h et le jeudi de 14h30 à 17h
- 3) par courrier à déposer où à envoyer au siège de l'association « ECSN - 21 rue du Bois Savary - 44600 Saint-Nazaire »

Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site : www.entraidecancerstnazaire44.com

Ne pas oublier de joindre votre paiement à l'ordre ECSN

Pour la course de 3,5 ou 5 ou 10kms à allure libre non chronométrée le **certificat médical n'est pas nécessaire**

1 T-shirt sera offert aux 600 premiers inscrits pour la course.

Les mineurs devront avoir une autorisation parentale. Sans présentation de ce document, les participants ne pourront pas participer à la course.

Tarif de 15 € pour toute inscription sur place le jour même et de 8€ pour les moins de 16ans

Article 4 : Responsabilité : Les personnes participent à cette manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou du non-respect du présent règlement. Tout dossard est individuel et en est sa propriété, en aucun cas il ne peut le céder à une tierce personne.

Article 5 : Assurance : L'association Entraide Cancer Saint-Nazaire dans le cadre de cette manifestation a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants

Article 6 : Droit à l'image : Un reportage photos sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos seront publiées sur le site internet de l'association.

Article 7 : Annulation : En cas de force majeure l'association Entraide Cancer sera autorisée à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement et à quelque titre que ce soit il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 8 : Adhésion au règlement : L'inscription à cette manifestation vaut adhésion au présent règlement.